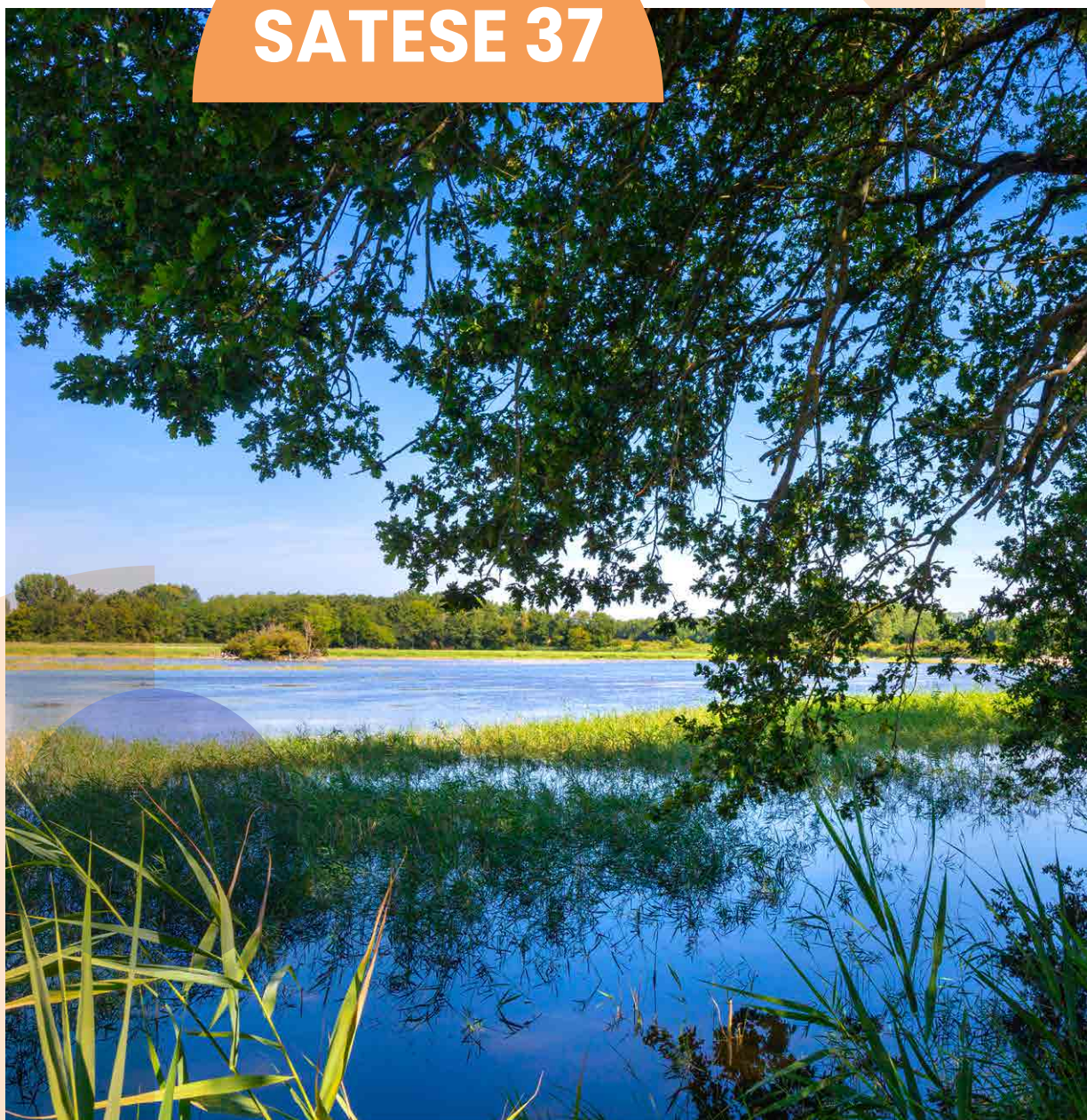


Rapport d'activité 2025

SATESE 37



Sommaire



Le SATESE 37

- Ses compétences
- Ses adhérents
- Sa gouvernance
- Son équipe

4
4
5
6
7

Axe 1 : Préserver l'environnement

8

- Ambition 1 : Accompagner les adhérents dans leurs obligations réglementaires
- Ambition 2 : Répondre aux besoins spécifiques des collectivités
- Ambition 3 : Engager en interne des pratiques « vertueuses »

9
11
13

Axe 2 : Favoriser la cohésion sociale / sociétale

15

- Ambition 4 : Accompagner les usagers et les collectivités dans leur quotidien
- Ambition 5 : Assurer la santé et la sécurité des agents
- Ambition 6 : Adapter la politique RH au contexte social

16
17
19

Axe 3 : Promouvoir une économie responsable

21

- Ambition 7 : Renforcer la mutualisation des ressources
- Ambition 8 : S'adapter aux évolutions technologiques
- Ambition 9 : Valoriser l'image du syndicat

22
23
25

Bilan financier

27

Retour en images

30

Perspectives 2026

31

Rappel réglementaire

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule que « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement ».

Conformément à la réglementation, le SATESE 37 établit tous les ans un « rapport d'activité » retraçant l'ensemble des actions réalisées par le syndicat dans le cadre de ses différentes compétences et ce, dans le but d'accroître la transparence des relations avec ses collectivités membres, ainsi qu'avec les usagers.

Engagé depuis 2022 dans une démarche « Responsabilité Sociétale des Organisations » (RSO), le SATESE 37 a choisi de construire ce rapport selon le triptyque du développement durable, à savoir l'environnement, le social/sociétal et l'économie.

Édito



L'année 2025 illustre une nouvelle fois la capacité du SATESE 37 à accompagner les collectivités d'Indre-et-Loire dans l'exercice de leurs compétences en matière d'assainissement.

Si je n'étais pas encore Présidente durant cette période, je souhaite saluer l'engagement des Elu(e)s et des agents qui ont contribué à la qualité du service rendu aux adhérents du syndicat.

Le mandat 2026-2032 qui s'ouvre aujourd'hui s'inscrit dans cette continuité, avec l'ambition de consolider l'expertise du SATESE 37 et d'accompagner les collectivités face aux défis à venir.

Ensemble, nous poursuivrons cette dynamique au service des territoires et de la préservation de la ressource en eau.

Ce rapport d'activité témoigne du chemin parcouru et constitue également un point d'appui pour construire l'avenir.

Stéphanie RIOCREUX

Présidente du SATESE 37

Le rapport d'activité 2025 témoigne de l'engagement quotidien de l'équipe du SATESE 37 au service des collectivités d'Indre-et-Loire.

Dans un contexte d'évolution constante des enjeux réglementaires et environnementaux, les agents du syndicat ont su mettre leur expertise et leur disponibilité au profit des territoires.

Je tiens à remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, ainsi que les Elu(e)s pour leur implication et leur confiance tout au long de cette année.

Le renouvellement de la gouvernance en 2026 ouvre désormais une nouvelle phase de développement pour le SATESE 37

Rodolphe ROUAULT

Directeur Général



Ses compétences

Créé en 1973 dans le but de surveiller le fonctionnement des stations d'épuration du département, le Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux d'Indre-et-Loire (SATESE 37) accompagne aujourd'hui les collectivités territoriales du département dans l'exercice de leurs obligations réglementaires en matière d'assainissement des eaux usées, au travers de **compétences déléguées** ou de **prestations de service**.

Les compétences déléguées

Etablissement public dit « à la carte », le SATESE 37 permet aux collectivités d'adhérer pour tout ou partie des compétences « Assainissement collectif » (AC) et « Assainissement non collectif » (ANC) qu'il est amené, par ses statuts, à exercer :

Assistance technique aux collectivités (AC)

Fort de son expérience de plus de 50 ans et au nom du Conseil départemental d'Indre-et-Loire, le syndicat accompagne les collectivités adhérentes dans l'optimisation du fonctionnement de leur(s) système(s) d'assainissement (stations d'épuration et réseaux).

Article L3232-1-1 du CGCT

Contrôle des raccordements au réseau public de collecte (AC)

Dernière en date des compétences proposées aux adhérents, le contrôle des raccordements au réseau public de collecte des eaux usées est assuré par le SATESE 37, comprenant la vérification de la qualité de l'exécution des travaux et la vérification du maintien de l'ouvrage en bon état de fonctionnement.

Article L2224-8 du CGCT

Contrôle des installations d'assainissement non collectif (ANC)

Dans le cadre de son Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), le syndicat réalise les différents contrôles et diagnostics des installations situées dans le périmètre d'immeubles non raccordés au réseau public de collecte.

Article L2224-8 du CGCT



235
communes

51

collectivités adhérentes

86%

de l'Indre-et-Loire

Les prestations de service

À titre accessoire, le SATESE 37 peut également proposer des prestations de service répondant aux besoins spécifiques de ses adhérents voire de tiers, non plus en « in house » mais dans le champ concurrentiel.

Assistance technique aux industriels et établissements publics/privés (AC)

Cette prestation, identique à celle précédemment citée, s'adresse aux autres maîtres d'ouvrage, non adhérents du syndicat, disposant de systèmes d'assainissement pour lesquels ils souhaitent bénéficier d'un accompagnement.

Prestation travaux (AC)

Le SATESE 37 met son expérience au profit des maîtres d'ouvrage qui envisagent des travaux de construction, d'extension ou d'aménagement de leurs systèmes d'assainissement (mission d'AMO).

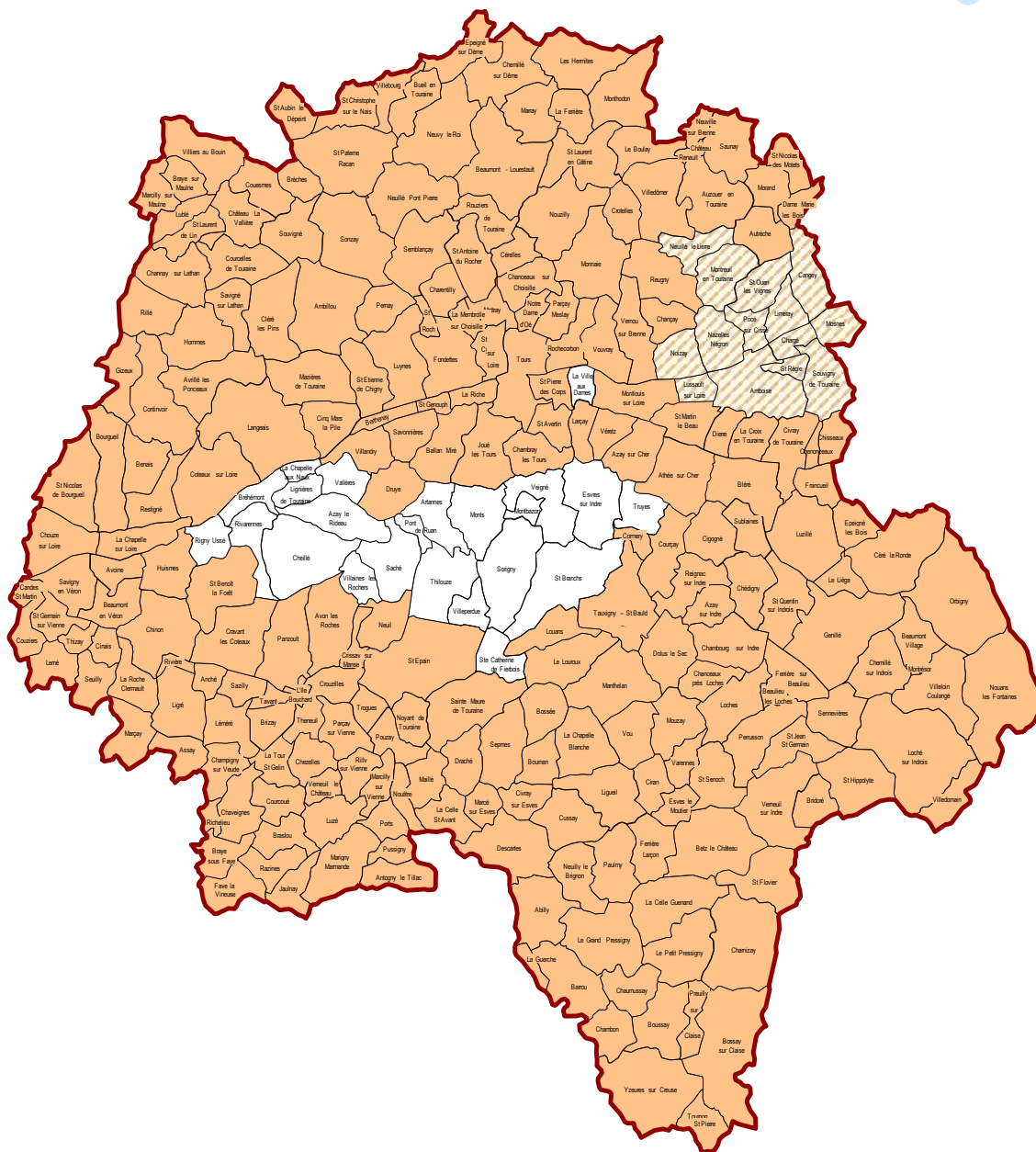
Études spécifiques (AC & ANC)

Enfin, le syndicat propose tout type d'accompagnement (technique comme administratif) en lien avec l'assainissement.

43 offres de prestation

93% d'offres signées

Adhésions au 31 décembre 2025



- 235  Communes adhérentes (directement ou en tant que membre d'un EPCI)
- 14  Communes non adhérentes « associées » (directement ou en tant que membre d'un EPCI)
- 23  Communes non adhérentes

LE SATESE 37

Sa gouvernance

Le SATESE 37 est administré par un **Comité Syndical**, organe délibérant composé de Délégué(e)s élu(e)s par les collectivités adhérentes. Le Comité Syndical élit en son sein un **Bureau** composé d'un(e) Président(e), d'un(e) ou plusieurs Vice-Président(e)s et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Le Comité Syndical

→ 1 délégué(e) titulaire et 1 délégué(e) suppléant(e) par tranche de 10 000 habitants commencée dans la limite de 50 000 habitants, quel que soit le nombre de compétences transférées.

Le Conseil départemental d'Indre-et-Loire et Tours Métropole Val de Loire peuvent déterminer le nombre de leurs représentants, dans la limite de 5 délégué(e)s chacun.

Le Comité Syndical dispose d'une compétence générale pour gérer l'ensemble des activités du syndicat et prendre notamment toutes les décisions se rapportant au vote du budget, à l'inscription des dépenses obligatoires, à l'approbation du compte administratif, à la gestion du personnel, aux conventions de partenariat, aux modifications des conditions initiales de

composition et de fonctionnement du syndicat, à sa dissolution, aux délégations de gestion d'un service public.

Il examine les comptes-rendus d'activité et les financements annuels, définit et vote les programmes d'activités annuels.

Par ses délibérations, le Comité Syndical administre le syndicat.

Il peut déléguer une partie de ses attributions au Bureau, conformément à la réglementation en vigueur.

75
délégué(e)s titulaires

4
comités syndicaux

44
délibérations

Le Bureau



9 élu(e)s

1 réunion de Bureau

1 délibération

→ 1 Président :

- Joël PELICOT, délégué de la commune de Saint-Antoine-du-Rocher

→ 5 Vice-Président(e)s, disposant chacun(e) d'une délégation :

- Stéphanie RIOCREUX, déléguée de la CC Touraine Ouest Val de Loire
- Bertrand RITOURET, délégué de Tours Métropole Val de Loire
- Lionel CHANTELOUP, délégué de la CC Bléré-Val de Cher
- Valérie TUROT, déléguée du Conseil départemental d'Indre-et-Loire
- Bernard ELIAUME, délégué de la commune de Maillé

→ 3 membres :

- Régine REZEAU, déléguée de la CC Loches Sud Touraine
- Jean LEDDET, délégué de la commune d'Epeigné-sur-Dême
- Alexandre GIBault, délégué de la commune de la Tour-Saint-Gelin

Le Bureau assure la gestion courante du syndicat et il est appelé à prendre des décisions sur les affaires qui lui ont été déléguées par le Comité Syndical.

Lors de chaque réunion du Comité Syndical, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation.

LE SATESE 37

Son équipe

La « taille humaine » du SATESE 37 permet aux agents, au quotidien, de disposer d'**échanges facilités** et d'un **management de proximité** permettant des décisions réactives et proches des situations opérationnelles. Le syndicat est organisé autour de **4 services** : Direction Générale, Service Ressources, Service Technique et Service Qualité – Gestion des Risques.

Les effectifs

Surveiller les effectifs du SATESE 37 est essentiel pour assurer une gestion efficiente des ressources humaines et garantir la continuité d'un service public de qualité.

21
agents

43%
de femmes

**15 ans
5 mois**
d'ancienneté
moyenne

La rémunération

Proposer une politique salariale « juste » permet de promouvoir l'équité en matière de rémunération et de renforcer l'engagement ainsi que la fidélité des agents.

1,13 M€
de masse
salariale

17,42 k€
d'action sociale
(titres restaurant + CNAS)

3,79 k€
de PSC
« santé et
prévoyance »

91%

d'agents satisfaits
de leur environnement de travail



La formation

Favoriser l'accès à la formation est un investissement précieux pour le développement des compétences des agents et pour la performance globale de l'organisation.

17
actions
réalisées

67%
des agents
concernés

7,04 k€
(hors temps
agents)

La prévention des risques

Engager une démarche de prévention des risques permet de préserver la santé et la sécurité des agents et de créer un environnement de travail sûr et durable.

0
accident
de travail

2,43%
de taux
d'absentéisme

41,76 k€
de plan Hygiène
et Sécurité



AXE 1

Préserver l'environnement

Depuis plus d'un demi-siècle, le SATESE 37 accompagne les collectivités dans l'exercice de leurs compétences et le respect de leurs obligations en matière d'assainissement des eaux usées. En contribuant au suivi de la qualité des rejets dans le milieu naturel, il participe activement à la **préservation des milieux aquatiques** et à la **protection de la santé publique**.

Si les missions exercées par le syndicat sont, par nature, porteuses d'un fort enjeu environnemental, celui-ci veille également à ce que ses pratiques, son fonctionnement et ses modes d'intervention soient pleinement cohérents avec les valeurs qu'il défend.





AMBITION 1

Accompagner les adhérents dans leurs obligations réglementaires

Dans le cadre de ses **compétences déléguées**, le SATESE 37 propose aux collectivités d'assurer, pour leur compte, certaines missions réglementaires liées à l'assainissement collectif (AC) et à l'assainissement non collectif (ANC).



En partenariat avec :



Assistance technique aux collectivités (AC)

Depuis plus de 50 ans, le SATESE 37 accompagne ses adhérents dans la gestion et la maintenance de leurs infrastructures d'assainissement, comprenant à la fois les stations d'épuration et les réseaux.

En 2025, l'équipe a mené une évaluation complète des installations, avec des visites adaptées à la capacité de chaque station. Au-delà du diagnostic, elle a proposé des recommandations ciblées pour améliorer leur performance. Et, pour certains sites, l'équipe a également vérifié les équipements d'autosurveillance et validé la fiabilité des données produites.



237
stations
d'épuration



673
visites sur site
et comptes-rendus



25
réunions

Contrôle des raccordements au réseau public de collecte (AC)

Depuis 2021, le SATESE 37 propose aux collectivités membres une mission complémentaire en matière d'assainissement collectif : le contrôle des raccordements au réseau public de collecte.

Lors d'interventions ponctuelles, l'équipe s'est assurée que les eaux usées des bâtiments étaient bien orientées vers le réseau dédié. Elle a vérifié également que les eaux pluviales étaient correctement déconnectées, évitant ainsi les eaux parasites susceptibles de perturber le bon fonctionnement des stations d'épuration.



773
visites sur site
et comptes-rendus



AXE 1 Préserver l'environnement

Contrôle des installations d'assainissement non collectif (ANC)

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du SATESE 37 assure, pour ses adhérents, l'ensemble des contrôles réglementaires liés à l'ANC.

Tout au long de l'année, l'équipe a réalisé des visites sur site pour vérifier la conformité des installations et pour s'assurer que ces dernières ne génèrent ni pollution environnementale, ni risque sanitaire.

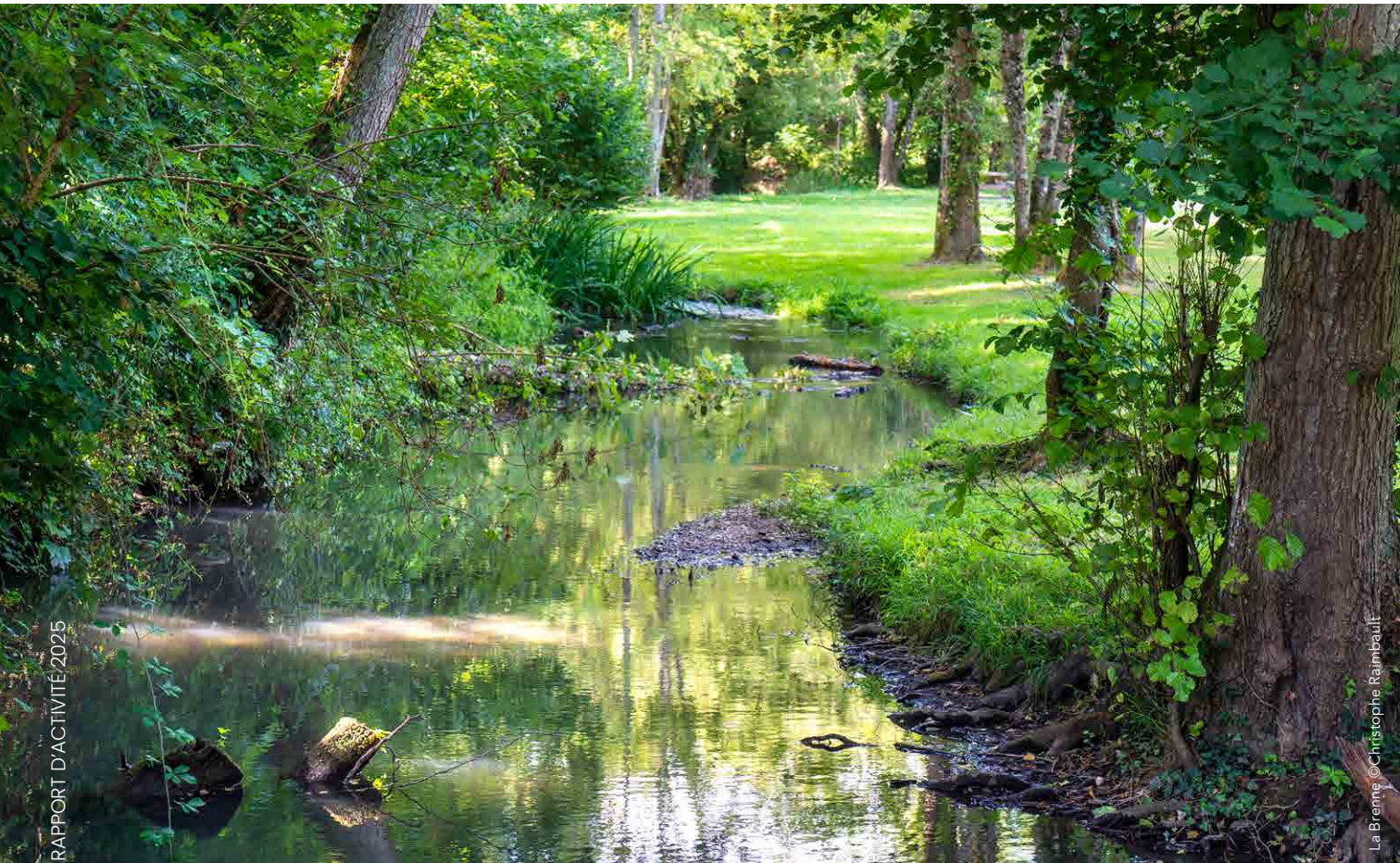
Le SPANC-SATESE 37 a accompagné également les usagers dans la gestion de leur assainissement, ainsi que les professionnels (installateurs, notaires, agences immobilières...) en leur fournissant des conseils adaptés.



Parc de
30 000
installations d'ANC



2 666
visites sur site
et comptes-rendus





AXE 1 Préserver l'environnement

AMBITION 2

Répondre aux besoins spécifiques des collectivités

Le SATESE 37 peut également être sollicité ponctuellement, par des collectivités adhérentes ou par d'autres structures publiques comme privées, pour apporter son savoir-faire en matière d'assainissement, au travers de **prestations de service** soumises au champ concurrentiel.

Assistance technique aux industriels et établissements publics/privés (AC)

Au-delà de son accompagnement auprès des collectivités adhérentes, le SATESE 37 a mis ses compétences à disposition des industriels, établissements publics et structures privées du département équipés d'un système d'assainissement sur leur site.



11
stations
d'épuration



44
visites sur site
et comptes-rendus



Prestation travaux (AC)

Cette prestation, créée en 1991, s'appuie aujourd'hui sur plus de 50 ans d'expertise en fonctionnement et exploitation des systèmes d'assainissement, forgée par des décennies d'assistance technique réalisée sur le terrain.

Grâce à cette expérience concrète, acquise sur des stations d'épuration de toutes tailles et technologies, l'équipe a accompagné les maîtres d'ouvrage (AMO) à chaque étape de leur projet, qu'il s'agisse de construction, d'extension ou d'aménagement de leur infrastructure.

En partenariat avec :



2
avis techniques



2
bilans de
fonctionnement



2
aides à l'exécution
des travaux



3
actions menées en
partenariat avec l'ADAC 37

AXE 1 Préserver l'environnement



Études spécifiques (AC & ANC)

Que ce soit pour l'AC ou pour l'ANC, le SATESE 37 propose des solutions sur mesure, conçues en fonction des besoins spécifiques de ses clients.

L'équipe est intervenue sur des prestations ciblées, telles que le contrôle des raccordements d'effluents non domestiques au réseau public ou encore la vérification d'appareils de mesure.

En parallèle, le SATESE 37 a assisté les maîtres d'ouvrage dans la rédaction de documents clés (règlements, autorisations...), voire dans l'élaboration de diagnostics et de schémas directeurs d'assainissement, au travers d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).



8
contrôles de raccordements
d'effluents non domestiques



7
vérifications métrologiques



7
bilans 24 heures



1
rédaction d'un plan
pluriannuel d'actions



AXE 1 Préserver l'environnement

AMBITION 3

Engager en interne des pratiques « vertueuses »

Toujours soucieux de l'impact de son activité sur l'environnement, le SATESE 37 a engagé une nouvelle étape de sa démarche de transition écologique, en mettant en œuvre des pratiques **responsables**, mais aussi **durables**.



Budget vert

La mise en place d'un budget vert permet à une collectivité d'évaluer l'impact environnemental de ses dépenses d'investissement, afin d'orienter ses décisions vers les actions les plus favorables à la transition écologique. Il constitue un outil d'aide à la décision et de pilotage, renforçant la cohérence entre les politiques publiques, les objectifs climatiques et la préservation des ressources naturelles.

En 2025, le SATESE 37 s'est appuyé sur les guides de cotation mis à sa disposition par différents organismes, dont l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE), lui permettant de déterminer qu'une dépense était favorable, défavorable ou neutre au regard d'un axe de la taxonomie européenne.

2
axes
de cotation



21
dépenses
analysées



109,92 k€

Collecte / remise du courrier

La réorganisation des modalités de collecte et de remise du courrier illustre la volonté du SATESE 37 d'optimiser son fonctionnement interne, tout en réduisant son impact environnemental.

En confiant l'affranchissement à La Poste et en regroupant collecte et distribution du courrier en une seule intervention quotidienne, le syndicat a simplifié ses tâches administratives et rationalisé les déplacements du prestataire. Cette évolution a permis ainsi d'améliorer l'efficacité du service, en dégagant du temps pour des missions à plus forte valeur ajoutée et en contribuant à une gestion plus sobre des ressources.



0
temps
d'affranchissement

-50%
d'intervention



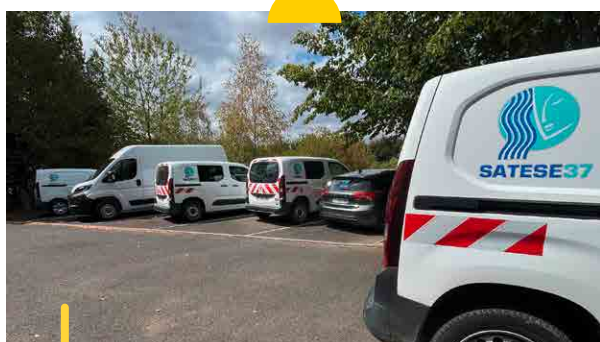
1,99 k€



AXE 1 Préserver l'environnement



La Creuse ©Christophe Raimbeault



Mobilité durable

Qu'ils soient professionnels ou personnels, les déplacements constituent une partie importante du quotidien de l'équipe du SATESE 37 et ont bien évidemment un impact non négligeable sur l'environnement.

Afin d'inscrire ses pratiques internes dans une démarche exemplaire de transition écologique, le syndicat a décidé, à l'instar des « achats durables », de créer en 2025 un groupe de travail spécifique sur ce sujet. Cette instance a pour vocation d'identifier et d'expérimenter des solutions favorisant des déplacements plus sobres, plus responsables et mieux adaptés aux besoins des agents et du service public.



1
état des lieux



29,4 t CO₂
rejetés par la flotte
de véhicules

16,1 kg CO₂/100 kms
en moyenne

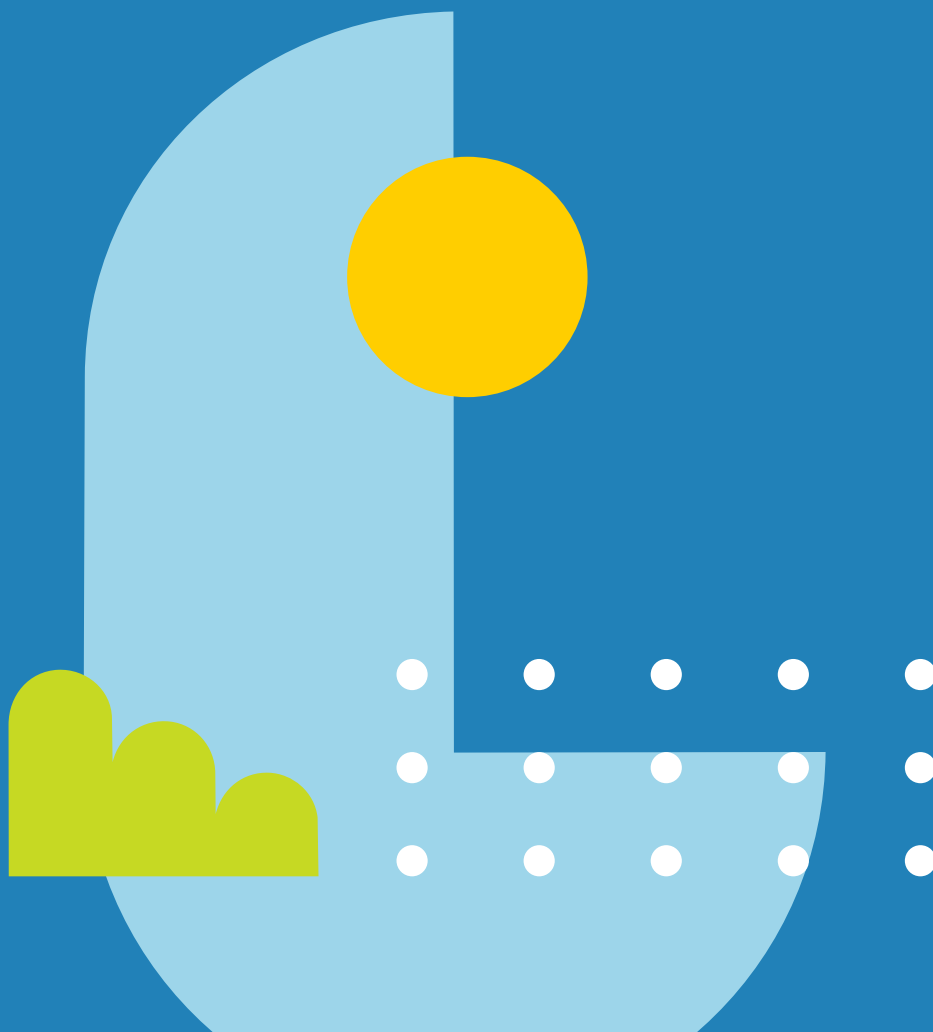


AXE 2

Favoriser la cohésion sociale / sociétale

Fort d'une équipe de 21 agents intervenant quotidiennement sur la quasi-totalité du territoire d'Indre-et-Loire, le SATESE 37 est pleinement conscient de sa responsabilité, tant à l'égard des territoires qu'il accompagne que des femmes et des hommes qui le composent.

Sur le plan sociétal, le syndicat s'attache à **contribuer positivement au développement des territoires** en adaptant son action à leurs spécificités et à leurs enjeux. Sur le plan social, il veille à **offrir à ses agents un environnement de travail de qualité**, favorisant leur bien-être, leur engagement et leur épanouissement professionnel.





AXE 2

Favoriser la cohésion sociale / sociétale

AMBITION 4

Accompagner les usagers et les collectivités dans leur quotidien

Par son implantation à l'échelle de la quasi-totalité du département, le SATESE 37 veille à entretenir une relation de proximité avec les collectivités, afin de les accompagner au quotidien dans leurs échanges avec les différents services du syndicat. Être à l'**écoute** des usagers, **informer et former** les acteurs du territoire, tout en apportant un accompagnement réactif et de qualité, constitue l'engagement permanent de ses équipes au service d'une coopération efficace et d'une cohésion territoriale renforcée.



Présence dans les territoires

Être présent au plus près des territoires permet au SATESE 37 de garantir un accompagnement réactif, adapté aux réalités locales et fondé sur une connaissance fine des enjeux de chaque collectivité. Cette proximité renforce la qualité du service public, favorise une relation de confiance avec les élu(e)s et les usagers, et contribue à une mise en œuvre plus efficace des politiques en matière d'assainissement.

Le SATESE 37 a souhaité, en 2025, accentuer sa présence sur le terrain, en accordant davantage de temps à Christelle MINDREN, Chargée des relations avec les territoires, pour rencontrer les représentants des différentes collectivités adhérentes.



87
visites réalisées

75
collectivités adhérentes rencontrées

Protection des données personnelles

La conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est un enjeu majeur pour une collectivité territoriale, car elle garantit aux usagers du service public, comme aux élu(e)s et agents, la protection de leurs données à caractère personnel.

En 2025, le SATESE 37 a choisi de faire confiance une nouvelle fois au Groupement d'Intérêt Public (GIP) RECIA pour l'accompagner juridiquement et techniquement sur cette thématique stratégique. Johanna PERIER, Référente aux affaires juridiques du GIP, a ainsi été désignée DPD du syndicat auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

En partenariat avec :



1
diagnostic
de conformité

1
plan d'actions
correctives



1
registre
des activités de traitement

AXE 2

Favoriser la cohésion sociale / sociétale



1
stand

240
visiteurs

Journée « environnement »

Sensibiliser les citoyens, de tous âges, à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, tout en expliquant de manière concrète et pédagogique le rôle essentiel de l'assainissement dans la protection de l'environnement et de la santé publique : tels sont les objectifs que poursuit le SATESE 37 à l'occasion de sa participation aux journées dédiées à l'environnement.

Le 6 juillet 2025, le syndicat a une nouvelle fois répondu favorablement à l'invitation de la Communauté de Communes Gâtine-Racan et a dépêché pour l'occasion 2 « ambassadrices », Christelle MINDREN et Sandra ROUSSELET. Cette journée a ainsi été l'occasion de confirmer le lien de confiance avec les Elu(e)s du territoire et de démontrer la volonté des 2 structures d'agir en complémentarité et en cohérence en faveur de l'environnement.

En partenariat avec :



AMBITION 5

Assurer la santé et la sécurité des agents

Conformément aux dispositions du Code du travail applicables à la Fonction Publique Territoriale, le SATESE 37 met en œuvre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité et préserver la santé physique et mentale de ses agents. À ce titre, il actualise chaque année son Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et déploie les actions **techniques, organisationnelles et préventives** destinées à réduire les risques identifiés et à améliorer durablement les conditions de travail.

Formation à la sécurité

La mise en place de formations à la sécurité constitue, pour l'employeur, un levier majeur de prévention des risques professionnels. Au-delà du respect des obligations réglementaires en matière de santé et de sécurité au travail, elle favorise le développement d'une culture de la prévention partagée, indispensable à l'amélioration continue du cadre de travail.

Le 22 septembre 2025, le SATESE 37 a lancé la seconde étape de sa campagne de formation relative à la « manipulation des extincteurs », avec l'appui de l'Ecole de Secours et de Sauvetage d'Indre-et-Loire (ESS 37). Cette demi-journée a été l'occasion, pour les agents restants, d'acquérir les « réflexes » pour réagir efficacement, donner l'alarme et utiliser le matériel de première intervention face à un début d'incendie.



11
agents formés

0,50 K€

En partenariat avec :



AXE 2

Favoriser la cohésion sociale / sociétale

Climatisation au rez-de-chaussée

L'installation d'un système de climatisation vise à garantir des conditions de travail et d'accueil conformes aux exigences de confort thermique, en particulier lors des épisodes de fortes chaleurs devenus de plus en plus fréquents. Cet équipement contribue à préserver la santé des agents et du public, tout en assurant la continuité et la qualité du service public dans des conditions adaptées.

En 2025, le SATESE 37 a décidé de déployer, à l'instar de ce qui existait déjà à l'étage du siège social, un système de climatisation au rez-de-chaussée, dans le but d'améliorer le quotidien des agents situés sur ce niveau. A noter que le syndicat disposait déjà du matériel nécessaire, depuis la suppression des locaux modulaires en 2023.



réutilisation de 1
groupe extérieur



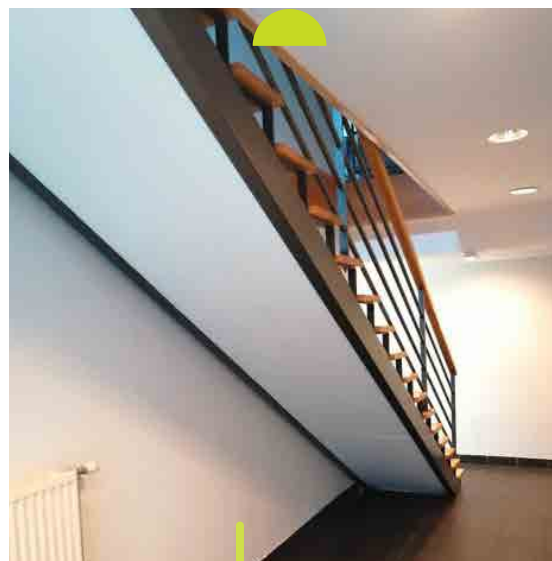
3
splits

5,46 k€

Travaux de peinture

En sa qualité de locataire, le SATESE 37 veille à assurer l'entretien courant de son siège social, notamment au travers de travaux de peinture, afin d'offrir un cadre de travail et d'accueil fonctionnel, agréable et soigné. Au-delà du respect de ses obligations locatives, cette démarche contribue à préserver le patrimoine mis à sa disposition par le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, tout en renforçant l'image et l'exemplarité du syndicat dans la gestion de ses locaux.

Comme en 2023 et 2024, le SATESE 37 a fait appel à la Société ROULLIAUD pour réaliser la 3ème tranche de travaux de peinture. En accord avec cette dernière, les travaux ont été planifiés en toute fin d'année 2025, afin de limiter l'impact sur le fonctionnement du service.



En partenariat avec :



2
circulations repeintes
(RDC + étage)

1
réfection de l'escalier

9,01 k€



AXE 2

Favoriser la cohésion sociale / sociétale

AMBITION 6

Adapter la politique RH au contexte social

Dans un environnement en constante évolution, il est indispensable pour une collectivité territoriale d'adapter sa politique de ressources humaines aux attentes des agents et aux mutations de la société. Cette démarche contribue à renforcer l'**attractivité** de la collectivité, à **fidéliser** les talents et à favoriser l'**engagement** des équipes, tout en répondant aux enjeux contemporains, tels que la qualité de vie au travail. Elle permet également d'assurer un **service public performant** en conciliant les besoins des agents avec ceux du territoire et de ses habitants.

Finalisation du RIFSEEP

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) vise à mettre en place un outil indemnitaire plus lisible, équitable et cohérent, fondé sur les fonctions exercées, les responsabilités assumées ainsi que l'engagement professionnel des agents. Il constitue également un levier de gestion des ressources humaines permettant de reconnaître les compétences et de fidéliser les agents.

Par délibération en date du 24 mars 2025, l'Assemblée délibérante a décidé de déterminer les modalités de mise en œuvre du RIFSEEP et d'instaurer ce dispositif à compter du 1^{er} avril 2025.



2
filiales
(adm. et tech.)

3
catégories

9
groupes
de fonctions



Protection sociale complémentaire

Si la Protection Sociale Complémentaire (PSC), santé comme prévoyance, a pour objectif d'améliorer la couverture des agents face aux risques liés à la santé, à l'incapacité de travail, à l'invalidité ou au décès, elle permet également à l'employeur de répondre à ses obligations réglementaires en matière de participation. Elle est aussi un levier d'attractivité et de qualité de vie au travail, en renforçant la protection des agents.

En 2025, le SATESE 37 a décidé d'adhérer aux 2 conventions de participation et à leurs contrats collectifs d'assurances associés, souscrits par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire (CDG 37), et de moduler la participation mensuelle brute par agent public en tenant compte de la catégorie (A/B/C) du personnel. En parallèle, le syndicat a également retenu 2 propositions à destination des agents de droit privé, dans le but d'harmoniser ses règles de gestion.

2
conventions de participation
(public)



2
contrats d'assurances
(privé)

100%
des effectifs concernés



AXE 2

Favoriser la cohésion sociale / sociétale



Généralisation de la semaine en 4 jours

Améliorer la qualité de vie au travail et l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle des agents, tout en maintenant la continuité et la qualité du service public, tel est le but poursuivi par la mise en place de la semaine en 4 jours. Elle constitue également un levier d'attractivité et de fidélisation des agents, en adaptant l'organisation aux nouvelles attentes professionnelles.

Si ce dispositif, instauré dès 2001 au SATESE 37, était d'abord tourné vers les agents du Service Technique pour des raisons évidentes d'optimisation des tournées « terrain », il a été décidé en 2025 de le proposer à l'ensemble du personnel.



1
cycle de travail
8,75h/jour

100 %
des effectifs
concernés



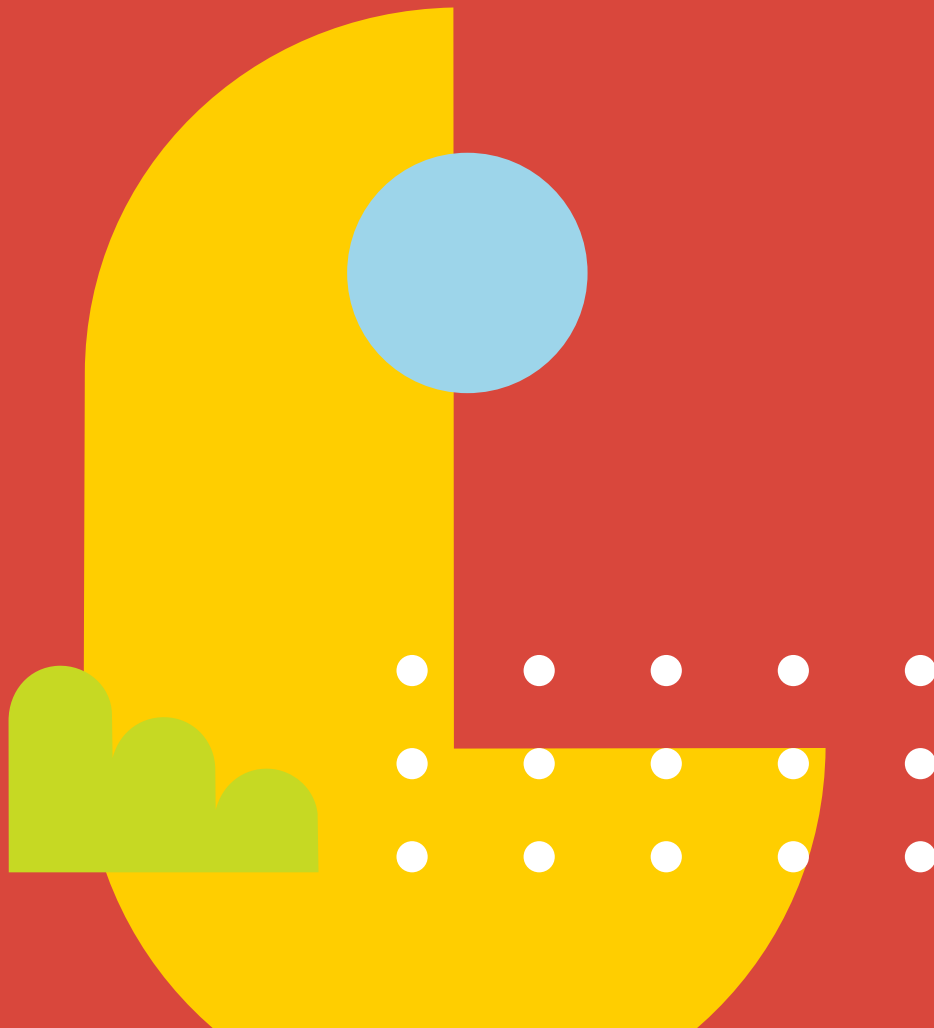


AXE 3

Promouvoir une économie responsable

En qualité d'établissement public, le SATESE 37 n'a pas pour finalité la réalisation de profits, mais le respect des principes d'équilibre budgétaire et de bonne gestion des fonds publics.

Le syndicat s'attache ainsi à mettre en œuvre une **gestion économique responsable**, assurant la soutenabilité de son modèle financier, tout en recherchant une **efficience constante** dans l'allocation de ses ressources et la maîtrise de ses dépenses.





AXE 3 Promouvoir une économie responsable

AMBITION 7

Renforcer la mutualisation des ressources

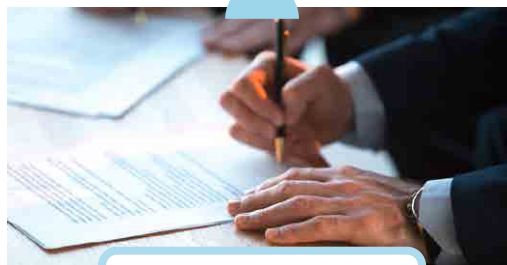
La mutualisation repose avant tout sur une volonté partagée de coopération entre plusieurs structures. En mettant en commun des ressources humaines, matérielles ou financières, les partenaires s'engagent dans une démarche fondée sur la solidarité, la complémentarité et la recherche de l'intérêt collectif. Cette dynamique permet d'**optimiser les moyens** disponibles, d'**améliorer la qualité** des services rendus, de **renforcer les synergies** entre les acteurs et de **valoriser l'action** de chaque structure au bénéfice des territoires et de leurs usagers.

Convention AELB/CD 37/SATESE 37

Dans le cadre de son 12^e programme d'intervention (2025-2030), l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) mobilise 2,43 milliards d'euros pour accompagner les collectivités dans leurs projets en faveur de la qualité de l'eau, de la préservation des milieux aquatiques et de la transition écologique. Afin de renforcer l'efficacité de cette politique, elle s'appuie sur des partenariats pluriannuels avec les acteurs locaux, notamment le Conseil départemental d'Indre-et-Loire et le SATESE 37, dans le cadre de l'assistance technique « assainissement ».

Par délibération en date du 29 septembre 2025, l'Assemblée délibérante a adopté la convention de partenariat départemental (2025-2027) à intervenir entre les 3 structures. A l'issue de cette période, les partenaires s'appuieront sur le bilan pour définir les conditions de sa reconduction (2028-2030).

En partenariat avec :



1

convention de partenariat

3

partenaires
(dont le SATESE 37)



1

plateforme

16

partenaires avec
prestations d'ingénierie
(dont le SATESE 37)

Plateforme de l'ingénierie

L'objectif d'une offre d'ingénierie mutualisée est de garantir à l'ensemble des collectivités, en particulier les plus petites, un accès à une expertise technique, juridique et financière de proximité qu'elles ne pourraient mobiliser seules. Elle contribue ainsi à renforcer leur capacité à concevoir, sécuriser et conduire leurs projets d'aménagement et d'investissement, tout en favorisant une utilisation efficiente des ressources publiques.

Dès 2018, le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire a engagé la structuration d'une offre d'ingénierie mutualisée destinée à accompagner les collectivités du territoire dans la conduite de leurs projets. Initialement formalisée au sein du « Guide de l'ingénierie départementale », auquel le SATESE 37 avait contribué en qualité de partenaire, cette offre a évolué en 2025 avec la mise en service d'une plateforme numérique dédiée, permettant d'en simplifier l'accès, d'en améliorer la lisibilité et de renforcer son efficacité : <https://ingenierie.touraine.fr/>



AXE 3

Promouvoir une économie responsable

Expertise juridique et financière

Le désengagement progressif de l'Etat, marqué notamment par la suppression en 2014 de l'Assistance Technique de l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT), a laissé de nombreuses collectivités confrontées à un déficit d'ingénierie territoriale pour accompagner la conduite de leurs projets.

Afin de répondre à ce besoin, le SATESE 37 s'est associé, dès 2015, à l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités d'Indre-et-Loire (ADAC 37). Ce partenariat permet de proposer aux collectivités du département un accompagnement de proximité, fondé sur une expertise technique assurée par le SATESE 37 et un appui juridique et financier apporté par l'ADAC 37.



1

convention

3

actions menées
en commun



En partenariat avec :



AMBITION 8

S'adapter aux évolutions technologiques

L'intégration des évolutions technologiques permet à une collectivité de **moderniser son fonctionnement**, d'améliorer la qualité et l'accessibilité des services rendus aux usagers, tout en optimisant l'utilisation de ses ressources. Elle traduit également une volonté d'**anticiper les transformations** du territoire, de favoriser l'innovation et d'accompagner durablement les transitions auxquelles les collectivités sont confrontées.



1

nouveau serveur
(+ licences)

2

migrations de logiciels
« métier »



34,13 k€

Renouvellement du serveur informatique

Toute collectivité se doit de garantir la sécurité, la disponibilité et les performances de son système d'information, tout en assurant la continuité des services publics. Un renouvellement régulier des serveurs informatiques favorise l'intégration des nouvelles technologies, renforce la cybersécurité et accompagne l'évolution des besoins numériques de la structure.

En 2025, le SATESE 37 a engagé, en partenariat avec le Groupement d'Intérêt Public (GIP) RECIA, le remplacement de son serveur informatique devenu « obsolète ». A noter que cette évolution technologique a également nécessité la migration des données issues des logiciels « métier ».



En partenariat avec :

AXE 3

Promouvoir une économie responsable

Automatisation de la facturation

Dans le cadre de ses activités, le SATESE 37 génère chaque année un volume important d'opérations comptables, correspondant notamment à l'émission des mandats de paiement et des titres de recettes. En 2025, plus de 4 000 écritures ont ainsi été réalisées sur l'ensemble des budgets du syndicat.

Le départ à la retraite de l'agent en charge de ces opérations, intervenu au début de l'année, a conduit le SATESE 37 à repenser l'organisation de sa chaîne comptable. Cette évolution a été l'occasion d'engager une démarche d'automatisation de la facturation, visant à fiabiliser les traitements, à optimiser la gestion financière du syndicat et à permettre aux agents de consacrer davantage de temps à des missions à plus forte valeur ajoutée.



4 265
mandats/titres

77%
d'écritures automatisées
(titres de recettes essentiellement)

Économies d'énergie sur les step

Dans un contexte de transition écologique et de pression croissante sur les ressources, les consommations énergétiques liées à la gestion de l'eau et, plus particulièrement, au traitement des eaux usées, apparaissent aujourd'hui comme un enjeu majeur pour les collectivités.

Afin d'approfondir ce sujet, le SATESE 37 a décidé en 2025 de faire appel pour 3 mois à un stagiaire, Marvin M'BAPPE, issu de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers (86). L'étude a mis en évidence les principaux leviers permettant de réduire la consommation énergétique des stations d'épuration, depuis leur conception jusqu'à leur exploitation, en s'appuyant sur des retours d'expérience et des exemples concrets. Elle a souligné également l'intérêt de l'accompagnement proposé par le SATESE 37 pour optimiser les coûts de fonctionnement et favoriser le recours aux énergies renouvelables, à l'image du tracker solaire installé sur l'une des stations d'épuration du département.



1
stagiaire (3 mois)



1
état des lieux

6
pistes d'optimisation



AXE 3

Promouvoir une économie responsable

AMBITION 9

Valoriser l'image du syndicat

Promouvoir l'image du SATESE 37 renforce sa **légitimité** et sa **visibilité** auprès des collectivités adhérentes, des usagers et de ses partenaires, tout en favorisant l'**adhésion** à ses projets et le développement de coopérations. Cette démarche valorise son expertise, la qualité des services rendus et son engagement en faveur de la protection de l'environnement. En interne, elle renforce le sentiment d'appartenance des agents et met en valeur leur contribution à la mission de service public.

Journée d'information « notaires/agences immobilières »

Le SATESE 37 organise régulièrement des sessions d'information à destination de différents publics, afin de les sensibiliser notamment aux obligations réglementaires en matière d'assainissement.

Le 19 novembre 2025, le syndicat a organisé une réunion d'information à destination des Notaires et des Agences immobilières, dans les locaux de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (CCTVV). Cette rencontre a permis de rappeler la récente mise en œuvre du contrôle des raccordements au réseau public de collecte des eaux usées (AC) par le SATESE 37, tout en faisant le point sur les dernières évolutions réglementaires relatives à l'assainissement non collectif (ANC).



12
participants



95 %
de taux de satisfaction

En partenariat avec :



16
participants

2
visites sur site

journée de formation « préposes stations d'épuration »

Le SATESE 37 joue, depuis de nombreuses années, un rôle essentiel dans la formation et la sensibilisation des exploitants de stations d'épuration. En complément de l'accompagnement technique assuré lors de ses visites de terrain, le syndicat organise régulièrement des formations destinées à renforcer les connaissances des agents et à développer leurs compétences opérationnelles.

Le 30 octobre 2025, une journée de formation consacrée aux « boues activées » s'est tenue au siège social du SATESE 37. La matinée a été dédiée à un apport théorique sur les principes de fonctionnement et les bonnes pratiques d'exploitation de ces installations, tandis que l'après-midi a permis aux participants de mettre ces enseignements en perspective à l'occasion de la visite de 2 stations d'épuration.

AXE 3

Promouvoir une économie responsable



Salon de l'emploi public

En réponse à la crise d'attractivité inédite qui touche la Fonction Publique en général, le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire (CDG 37) a organisé, le 3 avril 2025, la 1^{re} édition du Salon départemental de l'emploi public aux Halles de Tours. Ce rendez-vous a permis aux visiteurs de s'informer sur les métiers des 3 versants, de rencontrer les administrations qui recrutent et d'échanger avec de nombreux professionnels.

A cette occasion, le SATESE 37 a été sollicité par le CDG 37, plus particulièrement Rodolphe ROUAULT, son Directeur Général, afin de réaliser une intervention portant sur la nécessaire déconstruction des « préjugés » qui entourent la Fonction Publique.

En partenariat avec :



1
intervention



713
visiteurs



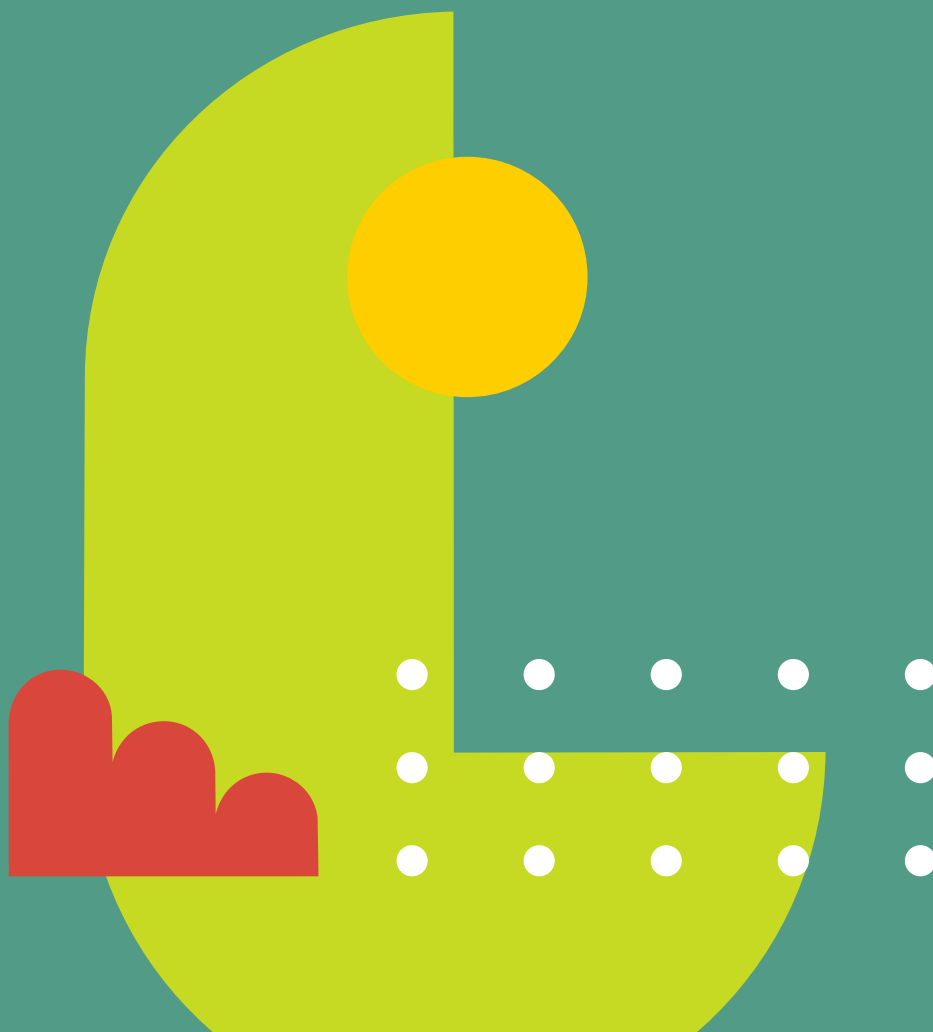
49
exposants



BILAN FINANCIER

Le budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses. Au sens matériel, il n'existe qu'un seul budget, mais il peut formellement se présenter in fine en plusieurs documents. Ainsi, un budget « annexe » peut retracer les recettes et dépenses de services particuliers (ex. : budget assainissement).

La structure d'un budget comporte différentes parties : la section de **fonctionnement** et la section d'**investissement**, qui se composent chacune d'une colonne recettes et d'une colonne dépenses.

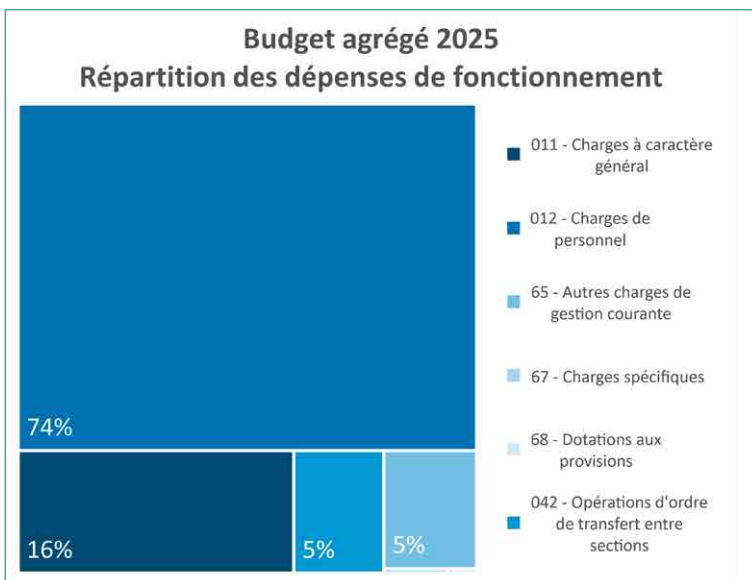




Fonctionnement

La rétrospective ci-après présente, de façon **agrégée**, les résultats de **fonctionnement** du budget principal du SATESE 37 et du budget annexe relatif au SPANC.

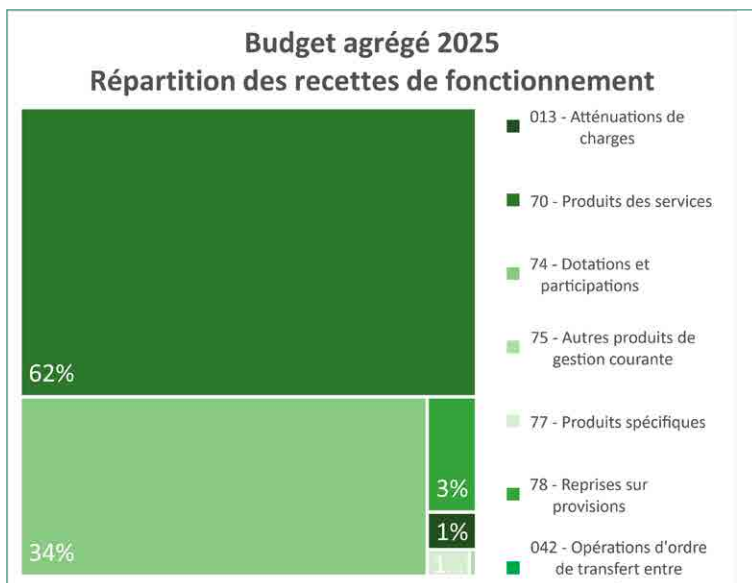
Les dépenses



74 %
des dépenses liées au personnel
(ex. : rémunérations, assurance statutaire...)

16 %
à des charges de fonctionnement (ex. : location bâtiments, carburants...)

Les recettes



62 %
de recettes liées aux prestations réalisées
(ex. : suivi station, contrôles SPANC...)

34 %
aux dotations et participations
(ex. : contributions des adhérents, subventions...)



Résultat de fonctionnement de l'exercice :

+ 164 474,03 €

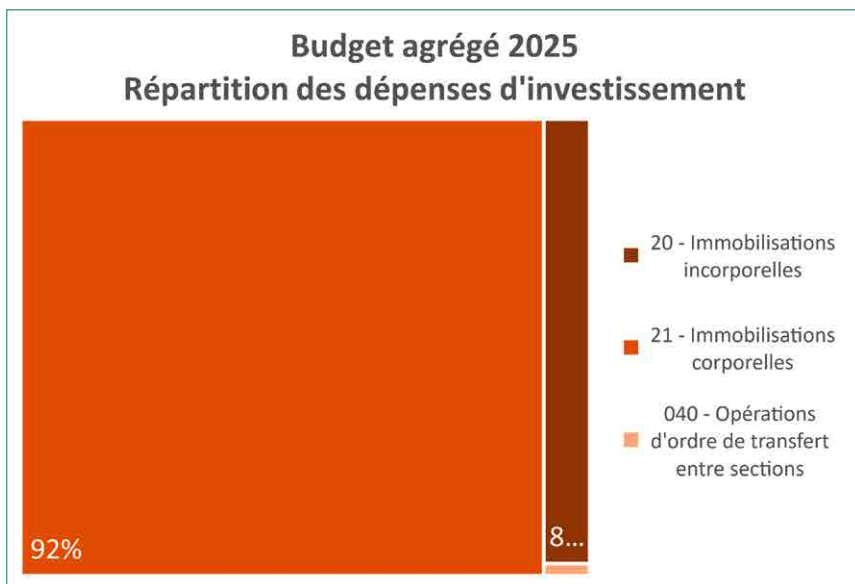
(hors résultat de fonctionnement reporté)



Investissement

De la même manière, la rétrospective ci-après présente, toujours de façon **agrégée**, les résultats d'**investissement** du budget principal du SATESE 37 et du budget annexe relatif au SPANC.

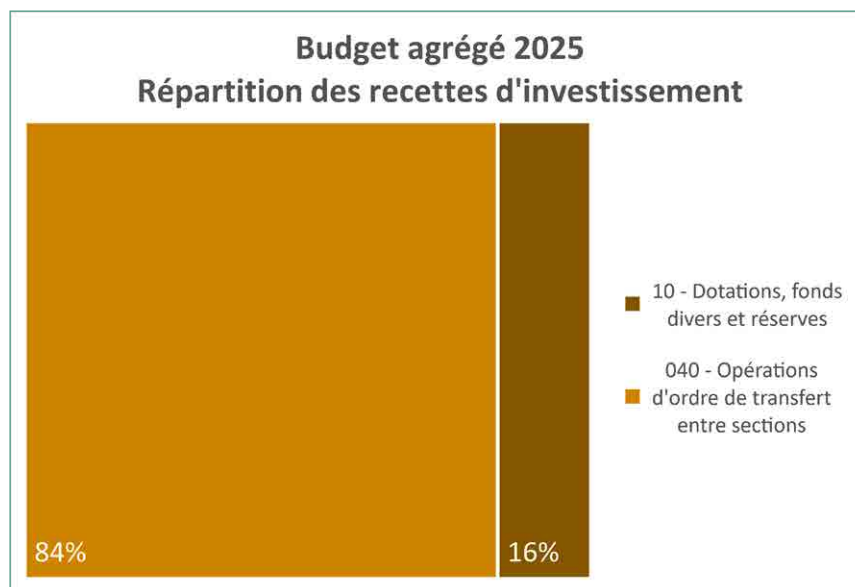
Les dépenses



92 %
des dépenses liées à des actifs physiques détenus (ex. : matériel technique ou informatique, véhicules...)

8 %
à des actifs non-physiques (ex. : licences informatiques...)

Les recettes



84 %
des recettes liées aux amortissements des différentes immobilisations

16 %
liées au Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée



Résultat d'investissement de l'exercice :

- 15 884,25 €

(hors résultat d'investissement reporté)

Retour en images



Congrès des Maires 2025



Inauguration STEP



Champigny-sur-Veude



Richelieu



Ligueil



Cours IUT de Tours



Revue de direction



Perspectives 2026

En cette année de renouvellement des exécutifs locaux, le SATESE 37 poursuivra cette dynamique collective en s'appuyant sur l'engagement de l'ensemble des acteurs du territoire. Convaincu que les grands enjeux environnementaux ne peuvent être relevés que par une action concertée, le syndicat continuera d'œuvrer pour un service public conciliant protection de l'environnement, qualité du service rendu et développement durable au bénéfice de tous.

Environnement

La protection de l'environnement demeurera la raison d'être du SATESE 37.

En compétences déléguées ou en prestations de service, l'équipe restera au côté des collectivités et des usagers, afin de les conseiller dans leurs projets. Préserver durablement les milieux naturels grâce à des systèmes d'assainissement collectif (AC) et non collectif (ANC) performants demeurera sa priorité.

En parallèle, le syndicat poursuivra ses engagements en matière de transition écologique, en développant des pratiques toujours plus responsables : sobriété énergétique, mobilité durable, gestion des déchets et optimisation de son fonctionnement. Autant d'actions qui conforteront son exemplarité environnementale.

Social/sociétal

La dimension sociale et sociétale continuera de se traduire par un engagement constant auprès des partenaires du syndicat, qu'ils soient externes ou internes.

Le SATESE 37 renforcera sa proximité avec les collectivités et les usagers de l'assainissement collectif et non

collectif, notamment grâce à des « permanences » organisées dans les territoires. Christelle MINDREN, Chargée des relations avec les territoires, profitera de cette occasion pour tisser davantage de liens avec les services « eau et assainissement » placés auprès des communautés de communes.

En interne, le syndicat poursuivra ses actions en faveur de ses collaborateurs. Préserver leur santé et leur sécurité, améliorer leurs conditions de travail et adapter sa politique de ressources humaines aux évolutions sociales constitueront les principaux axes pour l'année à venir.

Économie

Sur le plan économique, le SATESE 37 poursuivra son objectif de promouvoir un développement local durable et responsable.

La mutualisation des ressources demeurera un axe stratégique majeur. En s'appuyant sur l'expertise de ses partenaires dans les domaines juridique, financier et technique, le syndicat renforcera encore l'efficacité de son action.

Par ailleurs, il poursuivra l'adaptation de ses outils et de ses pratiques aux évolutions technologiques, notamment numériques, tout en développant de nouveaux moyens de valoriser son image et son action auprès des collectivités.

Pour conclure, les perspectives du SATESE 37 s'inscrivent dans une démarche globale de responsabilité sociétale. En agissant de manière cohérente sur les trois piliers du développement durable, le syndicat poursuivra son ambition de construire un service public toujours plus responsable, solidaire et engagé au service des collectivités et de la préservation de l'environnement.



SATESE 37

**Syndicat d'assistance technique
pour l'épuration et le suivi des eaux
d'Indre-et-Loire**

Domaine d'activités Papillon
3, rue de l'aviation
37082 TOURS Cedex 2

Tél.: 02 47 29 47 37
satese37@satese37.fr - www.satese37.fr



SATESE37